



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL



CONSEIL D'ÉTAT



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

A sa demande, le syndicat FO a été reçu par M. Emmanuel Meyer, nouveau secrétaire général des TA et CAA, le lundi 4 février 2019.

Le représentant FO, M. FOUINETEAU, ayant visité l'ensemble des juridictions en 2018 a pu présenter un compte rendu de la situation actuelle dans les greffes.



FO a dressé un constat contrasté : bien que dans l'ensemble des greffes le climat soit morose, un très fort sentiment d'appartenance à une communauté de travail demeure.

FO a souligné l'inquiétude des agents de greffe quant à leur avenir professionnel et leur souhait de voir des améliorations sur les points suivants :



Au plus proche de vous !!!



Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>



- Le régime des **rémunérations**, notamment pour les agents de catégorie C, reste insuffisant et le régime indemnitaire est verrouillé : Le RIFSEEP et le CIA ne permettent pas la prise en compte du niveau des fonctions exercées. Il est nécessaire de lever les verrous imposés par un régime indemnitaire inspiré des métiers du ministère de l'intérieur.

- Les **avancements** : sujet sensible dans tous les TA et CAA visités. Le faible niveau d'agents promus constitue une difficulté majeure dans le déroulement des carrières et la reconnaissance des spécificités des emplois de greffe.

- **L'évolution des métiers de greffe** : tous les personnels de greffe ont fait face à l'évolution de leur travail (télé-recours, dématérialisation et plus récemment télé-recours-citoyens). La nécessaire adaptation des agents à ces nouvelles technologies qui ont requis technicité et savoir-faire méritent une reconnaissance particulière.

FO a réclamé une véritable **formation à l'emploi**. Les conditions d'intégration et d'apprentissage des métiers relèvent, dans la plupart des greffes, uniquement de la bonne volonté des collègues plus expérimentés. A l'heure où les métiers se professionnalisent, il y aurait urgence à mettre en œuvre une vraie politique de formation à l'emploi.

- **Les concours et examens professionnels** : un aménagement de la préparation aux concours et examens du ministère de l'intérieur doit être envisagé afin d'assurer un meilleur taux de réussite.

Enfin, FO a demandé une réflexion sur le **statut des agents** et le déroulement de carrière ainsi que sur le maintien des personnels au sein ministère de l'Intérieur.

A la fin de l'entretien M. Meyer a indiqué qu'il souhaitait rencontrer périodiquement les organisations syndicales en dehors des instances CHSCT et CTS, de manière plus directe, comme cela est déjà fait avec les organisations syndicales magistrats.

